

Aide-mémoire fiscal

C'est le moment de l'année où vous devez remplir vos déclarations de revenus. Voici une liste des principales mesures fiscales offertes par les deux paliers gouvernementaux. Lisez-la bien, elle vous aidera à profiter de tous les montants, crédits et déductions auxquels vous avez droit.

Depuis l'année dernière, le gouvernement provincial a effectué quelques modifications fiscales. Il a notamment baissé l'impôt des deux premiers paliers d'imposition et rendu facultatives les cotisations au Régime de rentes du Québec à partir de 65 ans. De plus, le taux du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés continue d'augmenter afin d'atteindre 40 % en 2026. L'indexation de la composante logement du crédit d'impôt remboursable pour solidarité a quant à elle été doublée en 2023.

Rien de nouveau du côté du gouvernement fédéral. Toutefois, il importe de noter qu'un remboursement unique pour les articles d'épicerie avait été octroyé au début de 2023.

Besoin d'aide?

En cas de doute au moment de remplir vos déclarations de revenus, consultez un professionnel. Autre possibilité : utilisez le Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles, offert gratuitement aux personnes admissibles par certains organismes communautaires. Informez-vous auprès du Centre d'action bénévole ou de l'ACEF le plus près ou visitez le revenuquebec.ca/benevoles.

FÉDÉRAL	✓
Déductions : régimes de pension agréés, REER, montant de pension fractionné, etc.	
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées	
Montant en raison de l'âge	
Montant pour époux ou conjoint de fait	
Montant pour une personne à charge admissible	
Montant pour revenu de pension	
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait	
Montant canadien pour emploi	
Crédit canadien pour aidant naturel	
Crédit d'impôt pour personnes handicapées	
Mesures fiscales pour frais médicaux	
Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles	
Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire	

PROVINCIAL	✓
Déductions (par exemple : cotisations RRQ, perte de valeur des placements, montants transférés, REER, revenus de retraite transférés, etc.)	
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite	
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région	
Crédit d'impôt pour frais médicaux	
Crédit d'impôt pour solidarité	
Crédit d'impôt pour prolongation de carrière	
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	
Crédit d'impôt pour personne aidante	
Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie	
Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales	
Compensation financière pour maintien à domicile	

Cette liste est non exhaustive.